

Attestation d'essai de fonctionnement

Réseaux d'eaux intérieurs aux bâtiments

Destinataires de ces fiches

Ces fiches doivent être renseignées par l'entreprise en charge de la mise en œuvre des réseaux d'alimentation en eau intérieure et extérieure et sont destinées au Maître d'Ouvrage. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur, ni au devoir de conseil de l'installateur.

Objectif et nature des essais

Les essais définis dans ce document ont pour but de vérifier le fonctionnement des installations de plomberie. Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, aux immeubles collectifs d'habitation et aux bâtiments tertiaires. Ils doivent être réalisés avant réception.

Ces essais consistent à vérifier que :

- aucune fuite n'apparaît sur l'installation mise en pression ;
- la pression au point le plus défavorisé est suffisante ;
- la température de l'ECS aux différents points.

Ces essais ne sont pas considérés comme un processus d'autocontrôle qui doit, lui, se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

NB : ces fiches se substituent aux anciennes fiches COPREC, elles sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

Mode d'emploi

Le document se compose :

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie proposée pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

Enregistrement

La fiche de contrôle est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les essais sont réalisés indépendamment des essais et vérifications effectués dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini après.

Les essais sont à réaliser sur l'ensemble des installations. L'enregistrement de ces essais se fera en fonction des accords passés entre les acteurs du marché concerné.

Prérequis aux essais et planification

L'installation doit avoir été rincée par une quantité d'eau supérieure à 20 fois le volume du système. Les essais devront se faire sur les réseaux eau froide et eau chaude sanitaire, en ayant soin notamment de protéger les appareils sensibles comme les mitigeurs thermostatiques. Pour les parties de l'installation, comportant au moins un raccord, les essais devront être effectués avant qu'elles ne soient inaccessibles ou inobservables.

Les équipements sanitaires et les robinetteries définitives doivent être posés, notamment cabine de douche, douchette, jacuzzi. Les dispositifs de détente, de régulation ou de surpression doivent fonctionner.

Les groupes et les organes de réglage sont installés et accessibles.

Lieu des essais

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

Réseaux d'eaux intérieurs aux bâtiments

1 DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

1 Robinetteries simples ou mélangeurs ou mitigeurs	1 Appareils privatifs de production d'eau chaude (ballon, chauffe-eau)
1 Canalisations d'alimentation EF et ECS	
1 Organes de réglage, de purge, de coupure	1 Appareils de régulation de pression, de détente, de surpression
1 Réseaux eau froide et eau chaude	

2 APPAREILS DE MESURE

- Pompe à pression
- Manomètre
- Thermomètre

3 ÉCHANTILLONNAGE

Les contrôles devront porter sur l'ensemble des réseaux et équipements. Pour les parties, sous-ensembles, fabriqués ou préfabriqués en usine ou en atelier de chantier, des essais réalisés en usine ou en atelier de chantier, prouvant des performances équivalentes à celles spécifiées ci-après, peuvent s'y substituer.

4 DESCRIPTION DES ESSAIS

4.1 Vérifier le fonctionnement de l'appareil de production d'ECS individuel

- Mesure de la température de l'eau au départ du réseau.
- Mesure du débit au niveau du retour général.
- Mesure de la température de l'eau et du débit de chaque boucle au niveau de l'organe de réglage.

4.2 Essais d'étanchéité

Ces essais peuvent être réalisés en une ou plusieurs étapes, à l'air ou à l'eau, en fonction des Documents Particuliers du Marché (DPM). L'essai d'étanchéité défini ci-dessous concerne les réseaux en cuivre, en acier galvanisé, en acier inoxydable, en PVC-U, en PE ≤ 63 mm, et les systèmes mixtes ≤ 63 mm. Pour les réseaux réalisés en PE ≥ 63 mm ou les systèmes mixtes ≥ 63 mm voir § 8.2. du NF DTU 60.1.

DESCRIPTIF :

- mettre le réseau à l'air libre ;
- remplir le système d'eau en s'assurant que tout l'air est évacué, et boucher tous les événements et les robinets de puisage ;
- appliquer une pression d'essai PE égale à 1,1 fois la pression de fonctionnement admissible (PFA) pendant 10 mn.

Pour les parties suivantes :

- les parties apparentes des canalisations à usage privatif ;
- les parties inaccessibles des canalisations à usage privatif ne comportant aucun assemblage ou comportant un ou plusieurs assemblages par emboîture ou par raccord mécanique, réalisé(s) après mise en œuvre de la dalle ou de la paroi et situés au voisinage de la ou les sorties ;
- les appareils protégés par une soupape dont la pression de tarage est inférieure à la pression d'essai ;
- les parties de canalisation modifiées ou ajoutées à une installation existante, si leur longueur développée est inférieure à 3 m.

Les parties de canalisation, exclues ci-avant font, l'objet d'un essai d'étanchéité à la pression de distribution générale de l'eau au moment de l'essai, après réglage des surpresseurs et réducteurs éventuels. L'installation étant alimentée par les branchements définitifs en eau et en énergie, la pression d'essai appliquée est égale à la pression de distribution générale de l'eau au moment de l'essai.

Un examen visuel de la canalisation en essai doit permettre de déceler l'absence de fuite de d'eau.

4.3 Essais de fonctionnement (à la pression de distribution après réglage des détendeurs régulateurs, ou du surpresseur)

- Raccordement des équipements aux réseaux EF et EC, bonne évacuation des vidanges et trop-plein et étanchéité des raccords au réseau d'évacuation.
- Pour les surpresseurs, réducteurs, régulateur de pression, contrôle des pressions en amont et en aval.
- Bon fonctionnement des sondes, capteurs, appareils de mesure de l'installation.

Réseaux d'eaux intérieurs aux bâtiments

À REMETTRE AU
MAÎTRE D'OUVRAGE

DÉSIGNATION DE L'OUVRAGE

Désignation et adresse de l'opération :

Localisation des contrôles :

Bâtiment : _____

Hall : _____

Zone : _____

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

RÉSEAUX / ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des Essais	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	

Réseaux d'eaux intérieurs aux bâtiments

À REMETTRE AU
MAÎTRE D'OUVRAGE

ENREGISTREMENT DES ESSAIS

RÉSEAUX / ÉQUIPEMENTS	LOCALISATION	Réf. des Essais	ESSAI SATISFAISANT	OBSERVATIONS
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	
			☐	

ATTESTATION DE RÉALISATION DES ESSAIS

Monsieur : _____

De la société : _____

Responsable de l'exécution des essais et vérifications, mentionné ci-dessus, déclare que les renseignements portés sur le présent procès-verbal d'essais sont exacts et que les essais sont satisfaisants.

NB : le présent procès-verbal d'essais vise le bon fonctionnement des installations et ne constitue pas une attestation relative à la sécurité des personnes.

Date : le _____

Signature : _____

Cachet de l'entreprise : _____